



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

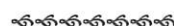
Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :

2025-52. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS EMBLÉMATIQUES DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Monsieur le Maire expose :

Le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis a été confié par convention de maîtrise d'ouvrage unique à la Ville d'Ormes par Orléans Métropole, conformément aux délibérations du Conseil Municipal d'Ormes du 27 février 2023 et du Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole lors de la séance du 22 juin 2023.

Au-delà des financements partagés par la Métropole sur la partie de la Rue Nationale intégralement à sa charge et par la Ville d'Ormes sous la forme de fonds de concours ou sur l'enveloppe CLECT (Commission d'Évaluation des Transferts de Charges), le projet est également éligible au fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » financé par la Région Centre dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

Dans le cadre de la feuille de route régionale pour la transition écologique publiée en mars 2025 et, dans la continuité des CRTE passés, la préfecture du Loiret demande à Orléans Métropole d'identifier les projets emblématiques des communes de son territoire en faveur de la transition écologique pour la période 2025-2026. Une partie de ces projets pourront bénéficier d'un appui spécifique des services de l'Etat. Cet accompagnement pourra se traduire notamment par la mobilisation du fonds vert et l'identification d'une ingénierie technique adaptée.

La mission financements extérieurs et politiques contractuelles d'Orléans Métropole se charge de capitaliser ces projets, afin de les présenter lors d'une revue de projet avec la Préfecture.

Les projets qui pourraient être retenus doivent respecter les trois critères suivants (tels que présentés au Comité Local de Cohésion des Territoires du 23 octobre 2024) :

- Mature, c'est-à-dire avec un commencement d'exécution en 2025-2026.
- Structurant et ambitieux pour la transition écologique, répondant aux enjeux des territoires en Centre-Val- de Loire.
- Avec des co-bénéfices associés (santé-environnement /économie-environnement...).

Le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis répond très largement aux critères imposés pour éventuellement bénéficier d'un soutien financier au titre des projets emblématiques des communes de son territoire en faveur de la transition écologique.

En effet le projet d'Ormes est notamment très orienté sur la renaturation de l'espace urbain, avec notamment la création d'une forêt en ville avec un îlot de fraîcheur autour des équipements publics que sont l'école élémentaire Jacques Prévert et la Bibliothèque Arthur Rimbaud. Ces travaux concernent notamment à 100 % du projet la phase 1 du projet.

Concernant la phase n° 2, la densification des arbres a également été mise en avant du projet avec des noues paysagères permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Sur ce secteur une quarantaine d'arbres aux essences variées, aux formes et floraisons diversifiées, viendront redessiner le paysage. Aux côtés de ces nouveaux géants feuillus : une végétation généreuse et évolutive. Le tout favorisera l'infiltration des eaux pluviales, apportera un îlot de fraîcheur bienvenu en période estivale, et encouragera la biodiversité en plein centre-ville.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable portée par la Municipalité, très attachée à la préservation de son patrimoine végétal. Dans cet esprit, la Ville a récemment planté plusieurs micro-forêts urbaines, soit près de 3 000 plants d'arbres et d'arbustes issus d'une sélection soignée d'essences locales et régionales.

À l'exemple, le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jacques Prévert vient de s'achever avec une renaturation très conséquence marquant un tournant dans les pratiques d'aménagement urbain pour faire face aux changements climatiques et préparer un futur un modèle d'aménagement durable.

Aujourd'hui, les élèves profitent d'une cour plus fraîche et plus verte, reflet d'une démarche collective exemplaire. Ce projet illustre la volonté d'Ormes de concilier nature, pédagogie et adaptation climatique pour améliorer le cadre de vie des Ormois, tout en sensibilisant les plus jeunes aux enjeux environnementaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement d'une subvention dans ce cadre du fonds vert et des projets emblématiques en faveur de la transition écologique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès d'Orléans Métropole, une subvention dans le cadre pour le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

